

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Comité du Nord



Saison 2011-2012

Assemblée Générale du Comité
27 novembre 2011

AG du Comité Nord
Sin le Noble 2010



www.fsgtnord.org

La F.S.G.T. votre comité

La Fédération Sportive et Gymnique du

Travail, ...

Une fédération sportive nationale :

- ... qui mobilise 260 000 pratiquants,
- ... qui fédère 4300 associations sportives locales et d'entreprises
- ... qui organise près de 75 activités sportives différentes
- ... qui est présente dans 70 départements français
- ... qui coopère avec 35 autres fédérations dans le monde

La F.S.G.T. est agréée par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (MJSVA). Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en tant que fédération affinitaire et multisports. Elle est affiliée (et membre du Comité Exécutif) à la Confédération Sportive Internationale du Travail (C.S.I.T.).

Une fédération d'éducation populaire, ... qui s'appuie sur un bénévolat militant, pour développer un sport associatif tout au long de la vie, accessible à toute la population, notamment aux milieux les plus populaires et en difficultés sociales.

La F.S.G.T. est membre du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP)

Faire le choix de la F.S.G.T., c'est faire le choix :

- de compétitions éducatives (où l'on cherche vraiment à progresser ensemble)
- de formations sur le tas (où l'on part de son expérience sur le terrain pour se former)
- d'innovations (qui visent à adapter le sport aux pratiquants)
- de solidarités (sans oublier personne)

Accueil

Information

Au siège

20 Avenue Saint Roch

B.P. 10117

59302 VALENCIENNES Cedex

du lundi au vendredi

de 9h à 17h sans interruption

Les samedis

de septembre à décembre

de 9h00 à 12h00

Par téléphone

03.27.47.96.55

Par courriel

fsgt59@wanadoo.fr

cosports-fsgt@wanadoo.fr

bafa-fsgt-npdc@wanadoo.fr

pascal-fsgt@wanadoo.fr

christine-fsgt@wanadoo.fr

Par internet

Un site internet performant.

Remise à jour quotidienne

www.fsgtnord.org

Le mot de la coprésidence

Militer pour un sport accessible à tous telle est l'action qui nous motive au Comité du Nord.

Le sport est un droit pour tous, la F.S.G.T. ne cesse de le revendiquer avec un projet d'émancipation par le sport ou chacun peut développer ses capacités et sa liberté dans l'intérêt général.

Développer les pratiques sportives associatives en direction des milieux populaires.

Le foot à 7, l'activité sportive des Seniors, le sport et l'handicap.....

La saison 2011/2012 sera une saison importante, 2011 l'année du bénévolat; l'ensemble des membres du Comité félicitent toutes les personnes qui sans compter donnent de leur temps, pour diriger, pour faire vivre, encadrer, les clubs, les commissions.

2012 les Jeux Olympiques à LONDRES.

2012 sera pour le comité une année électorale, puisque nous renouvellerons lors de l'Assemblée Générale, le Comité Directeur. Nous avons besoin de sang neuf, des élus disponibles à l'écoute des clubs et des adhérents. Nous faisons appel à candidature .

Nous vous souhaitons une bonne rentrée, une saison pleine de satisfaction sportive, tel est notre souhait.

Pour la Coprésidence

Michel FLACHERON

Vous êtes candidats à l'organisation.....

- ...du championnat départemental F.S.G.T.,
- ...du régional F.S.G.T.,
- ...du France F.S.G.T.,
- ...de l'Assemblée Générale de commissions de spécialités
- ...de l'Assemblée Générale du Comité Nord.
- Merci de :
 - renvoyer au Comité du Nord la fiche de candidature (jointe au dossier).

Attention vous avez dans votre club...

- ...un titre de champion départemental...
- ...un titre de champion régional...
- ...un titre de champion de France...
- ...un titre de coupe de France...
- Et vous rédigez un article, pour la presse, pour le journal communal etc...
- **ATTENTION** vous devez obligatoirement faire inscrire ... »F.S.G.T. «
ou « Fédération Sportive et Gymnique du Travail »

Les membres du comité Directeur

Michel FLACHERON (coprésident), René GAILLOT (coprésident), Christine POTIER (coprésidente), Alain GOFFO (trésorier), Monique DUSART (trésorière adjt), Jean Philippe ROQUES (secrétaire), Patrick DERUELLE (secrétaire adjt), Jean Marc CHOCHOIS, Hubert DESMET, Patrick DEZECACHE, Jean Michel GASNOT, Frédérique GOUVART, Serge LEKADIR, Bernard MESSUWE, Martine MEYNIER, Olivier OMS, Gilbert PRINGERE, Ambroise SCARAMUZZINO, Jean Luc TISON.

Les Activités Sportives

Athlétisme, Cyclisme, Football, Gym Entretien, Gym Sportive, Joutes Nautique, Judo, Natation, Pétanque, Plongée

Mais aussi ...

Petite Enfance, Sport & Handicap, Mini Motos, Combat Complet, Equitation, Volley Ball, Badminton, Archerie, Tir

Prestations de service Pour les Clubs et les Municipalités

Les autres Activités

- Organisation de manifestations sportives et familiales.
- Organisation de stages sportifs, de dirigeants, d'officiels
- Mise à disposition d'éducateurs sportifs.



Des animateurs,
Acteurs de leur formation



Calendrier sur le site : www.fsgtnord.org

Ou à la demande pour les municipalités

Les formations 2011



Les Adolescents & les
différents Arts ! (12-14 ans)

Constat. De nos jours, il y a un manque
caractéristique chez les adolescents. Ils sont
principalement attirés par les jeux vidéo, la
télévision et l'ordinateur. Ils ne s'intéressent
plus aux arts culturels tel que la musique,
il y a aussi la peinture, la danse, le théâtre et le
cinéma. Ils ne visitent plus tous les
lieux culturels comme les musées, le
théâtre et le cinéma.



LES OBLIGATIONS

Lors de la signature de l'imprimé d'affiliation, au moment de la demande, le président du club s'engage au respect des statuts et règlements intérieurs de la F.S.G.T. et atteste sur l'honneur que les membres de son association pour lesquels une licence sera demandée pour la saison en cours :

- Sont en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive.
- Ont été informés des conditions offertes par la licence avec assurance

Tous les dirigeants doivent être licenciés, c'est une obligation.

Aucune personne non-licenciée ne peut intervenir dans les activités et compétitions de la F.S.G.T..

Le président d'un club ne peut pas cumuler sa fonction avec celle de trésorier.

CERTIFICAT MÉDICAL : la législation

● La première délivrance d'une licence sportive mentionnée à l'article L.131-6 est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de « non contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée. Un renouvellement régulier du certificat médical peut être exigé par la fédération en fonction de l'âge du sportif et de la discipline.

Pour certaines disciplines, dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés des sports et de la santé au regard des risques qu'elles présentent pour la sécurité ou la santé des pratiquants, ce certificat médical ne peut être délivré que dans les conditions prévues au même arrêté. L'arrêté précise la fréquence du renouvellement de ce certificat médical.

● La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L.131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an.

ASSURANCE : Un dossier complet d'informations sur les Assurances est téléchargeable sur le site du comité

Obligation d'informer les adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance INDIVIDUEL ACCIDENT en cas de dommages corporels. A noter qu'il existe des assurances complémentaires comme les indemnités journalières (voir dépliant assurance). La jurisprudence a complété le dispositif pour protéger les pratiquants et les licenciés en accentuant l'obligation d'information mise à la charge des groupements sportifs.

Il est donc **INDISPENSABLE** :

- de distribuer à chaque adhérent le dépliant des garanties assurances fourni par la F.S.G.T.
- de lui faire signer le formulaire de choix prévu à cet effet avec signature de la personne ayant autorité parentale pour les mineurs. (document joint au dossier).

Chaque incident doit faire l'objet d'une déclaration* d'accident dans les 5 jours

Autorisation Parentale pour la pratique du sport : le club se doit d'être en possession d'une autorisation parentale pour les mineurs, faute de quoi, la responsabilité civile et pénale du président pourra être engagée en cas de problème.

Une licence omnisports pour pratiquer tous les sports toute l'année dans les clubs affiliés

Vous avez demandé votre affiliation, accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum (article 12 du règlement intérieur F.S.G.T. adopté à l'A.G. Extraordinaire du 11 novembre 2007), accompagnée du règlement, elle est validée vous pouvez procéder à la demande de licences

Par courrier

Faire sa demande de licences (sur papier libre pour les nouveaux clubs) et l'accompagner du chèque de règlement (pas de règlement nous vous contacterons)

Pour le renouvellement, demandez nous votre listing.

Nous enregistrons vos licences

Nous les imprimons

Nous vous renvoyons le tout

UNIQUEMENT APRES AVOIR RECU VOTRE REGLEMENT

Les demandes de licences non renseignées ou incorrectes ne pourront pas être traitées (gestions informatiques obligent)

Par le net

J'ai affilié mon club et j'ai reçu mon login et mon mot passe.

Je vais sur la page d'accueil du site de la F.S.G.T. www.fsgt.org

Je clique sur Accès Club

J'entre mon login et mot de passe.

Je crée un lot « licences »

Je renseigne les informations et je valide

Vos dirigeants devront obligatoirement être licenciés
(Président, Secrétaire, Trésorier ...) à l'enregistrement de l'affiliation

Au comité

Votre demande de licence arrive pour validation.

Nous établissons les licences

Nous vous envoyons le montant de votre facture par mail.

A réception de votre chèque, nous vous envoyons le tout.

Les tarifs : affiliations et licences

AFFILIATIONS : *imprimé joint dans ce dossier*

(à renvoyer au comité accompagné obligatoirement du règlement pour validation accompagnée de la prise des 3 licences)

- Catégorie 2 - Renouvellement : 131.30 €
- Catégorie 1 - Nouveau Club : 68.85 €
- Catégorie 3 - Saisonnière 6 mois : 43.65 €

LICENCES OMNISPORTS

SANS ASSURANCE

AVEC ASSURANCE

(né en 1992 et avant) ADULTE : 28.67 €	ADULTE : 31.47 €
(né entre 1993 et 1996) JEUNE : 23.20 €	JEUNE : 26.00 €
(né en 1997 et après) ENFANT : 14.85 €	ENFANT : 17.65 €

CARTE FSGT : 9.40 € Pour les adhérents ne pratiquant pas d'activités sportives et de responsabilités

CARTES ACCUEIL-DECOUVERTE : 14.83 € avec assurance 4 mois tous sports

CARTE INITIATIVE POPULAIRE (1) : 2.27 €

(1) Elle est valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, cette forme d'adhésion ne pourra être utilisée que 3 fois au maximum par la même personne. Les modalités d'utilisation restent sous la responsabilité des comités. Obligation pour obtenir cette carte d'être affilié à la F.S.G.T.

LICENCE FAMILIALE OMNISPORTS Parents animateurs et responsables de leur(s) enfant(s)

(convention)

sans assurance

avec assurance

2 personnes : 32.10 €	2 personnes : 37.70 €
3 personnes : 39.10 €	3 personnes : 47.50 €
4 personnes : 45.55 €	4 personnes : 56.75 €
5 personnes : 50.20 €	5 personnes : 64.20 €
6 personnes et plus : 57.20 €	6 personnes et plus : 74.00 €

L'Assurance pour l'adhérent

Avant vos inscriptions demandez les dépliants assurance

ASSURANCE un dossier complet d'informations sur les Assurances est téléchargeable sur le site du comité

Obligation d'informer les adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance INDIVIDUEL ACCIDENT en cas de dommages corporels. A noter qu'il existe des assurances complémentaires comme les indemnités journalières (voir dépliant assurance)*. La jurisprudence a complété le dispositif pour protéger les pratiquants et les licenciés en accentuant l'obligation d'information mise à la charge des groupements sportifs.

Il est donc **INDISPENSABLE** :

- de distribuer à chaque adhérent le dépliant des garanties assurances fourni par la F.S.G.T.
- de lui faire signer le formulaire de choix prévu à cet effet avec signature de la personne ayant

autorité parentale pour les mineurs.

(Modèle joint).

Chaque incident doit faire l'objet d'une déclaration d'accident dans les 5 jours

Autorisation Parentale pour la pratique du sport : le club se doit d'être en possession d'une autorisation parentale pour les mineurs, faute de quoi, la responsabilité civile et pénale du président pourra être engagée en cas de problème.

Au verso imprimé intitulé

« A remplir obligatoirement »

A faire compléter par chacun de vos adhérent.

*Contact : Mutuelle des sportifs

24 rue Louis David

75782 PARIS CEDEX 16

Tél : 01.53.04.86.86

contact@mutuelle-des-sportifs.com

SPECIMEN

NOM du Club
logo

A faire remplir obligatoirement par votre adhérent

Je soussigné(e) atteste avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant notice d'information des garanties Individuelle Accident

J'ai décidé :

de souscrire les garanties de base Individuelle Accident

de ne pas souscrire les garanties de base Individuelle

Accident.

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance d'information relative au contrat de prévoyance SPORMUT F.S.G.T. ayant pour objet de proposer **des garanties complémentaires** en cas de dommage corporel suite à un accident de sport survenu pendant la pratique des activités garanties **en sus des garanties de base Individuelle Accident.**

J'ai décidé :

de souscrire aux garanties complémentaires SPORMUT.

de ne pas souscrire aux garanties complémentaires SPORMUT.

Fait à -----le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



La Boutique de votre Comité

- - - - -

Devis sur simple demande

RECOMPENSES SPORTIVES

**Coupes – Trophées – Médailles
Challenges – Coupes Argent – Gravures
Médailles Personnalisées**

IMPRIMERIE – SERIGRAPHIE

**Cartes Commerciales – Affiches – Autocollants
Calendriers - Objets Publicitaires
(Stylos, Agendas, Montres, Horloges etc.)**

CONFECTIONS SPORTIVES

MARQUAGE & DECORATION de MAILLOTS

**Vêtements Sportifs - Maillots de Foot, Cyclisme & Athlétisme
Flocage - Sérigraphie - Sublimation de textile
(Tee shirts, Sweats, Polos, Draps de Bain etc.)
Fanions – Ecussons Brodés**

EQUIPEMENTS en ARTS MARTIAUX

Dépositaire NORIS et MATSURU

**Judo, Karaté, Taekwondo, Kung-fu, Yoseikan-budo, Aïkido, Kendo, Nin-
jitsu, Boxe Anglaise, Boxe Américaine, Nunchakus.
Kimonos, Accessoires, Tatamis, Boutique, Littérature**

EQUIPEMENTS de MARQUES

ASICS – NORIS - MATSURU

20, avenue Saint Roch - B.P. 10117 - 59302 VALENCIENNES Cedex
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h sans interruption

Les samedis : de septembre à décembre de 9h00 à 12h00

Téléphone : 03.27.47.96.55 - Mail : cosports-fsgt@wanadoo.fr

les championnats de France F.S.G.T. de la saison 2010/2011

Championnat de France
F.S.G.T. de Natation Cambray



Championnat de France
F.S.G.T. de Cross Country
Sin le Noble



à venir les 27 et 28 août 2011



Championnat de France F.S.G.T. de Joutes
Nautiques
Merville

Les prochaines épreuves fédérales F.S.G.T. dans le Nord

11 Septembre 2011

Course Nature

« le Chti Cafougnette Trail »

ESCAUDAIN

8 Mai 2012

Route 10 et 21 km

TRITH SAINT LEGER

7/8/9 avril 2012

Judo

Ville non déterminée à ce jour

Le Comité du Nord dans les Citées



Action en partenariat avec le Secours Populaire Français



Stage Fédéral athlétisme



Stage Equipes départementales de judo



Les Olympiades des clubs F.S.G.T.



